

## DEVOIR A LA MAISON

### Accessibilité spatiale à l'Université et espace de vie des étudiants de L2 Géographie

*A rendre au plus tard le mardi 28 mars 2017  
(à remettre en format papier en TD + fichier .pdf à déposer dans Moodle)*

*Les Observatoires de la Vie Etudiante (OVE) dressent régulièrement un portrait des conditions et des modes de vie de la population étudiante. Cependant, il y a peu d'informations qui sont données sur les lieux de résidence des étudiants, leurs déplacements, les contraintes et ressources associées à ces pratiques de mobilité. Or plusieurs travaux récents de recherche en géographie et en aménagement ont montré l'intérêt d'analyser de manière plus approfondie les espaces de vie<sup>1</sup> des étudiants, pour réfléchir par exemple aux logiques des choix de l'Université fréquentée, ou encore aux liens entre éloignement, capacités de déplacement et réussite universitaire (Choplin, Delage, 2011 ; Blanchard, 2014 ; Frouillou, 2015).*

*On s'appuie ici sur des informations collectées en février 2017 auprès de 42 étudiants géographes de 2<sup>e</sup> année de Licence de géographie de Paris Diderot. Dans ce devoir, vous devrez :*

- résumer et comparer la distribution spatiale des lieux de résidence et de lieux de loisirs, à l'aide de méthodes appropriées d'analyse spatiale (calcul de points centraux et de mesures de dispersion spatiale d'un semis de points).*
- caractériser votre accessibilité spatiale à l'Université, en distance temps, en vous appuyant sur la construction de courbes d'accessibilité et sur le calcul de différents indicateurs d'accessibilité.*
- mettre en perspective ces analyses par rapport à une réflexion plus générale sur l'espace de vie des étudiants et les enjeux de l'accessibilité à l'Université.*

*Toutes les données nécessaires aux analyses se trouvent dans le **fichier Excel DataQuest\_Etus\_fev2017.xls**. Lorsque vous ouvrez ce fichier, **lisez d'abord la feuille « Métadonnées »** pour comprendre comment le fichier est construit.*

---

<sup>1</sup> La notion d' « espace de vie » peut être définie comme un « système de lieux pratiqués de façon relativement régulière par un individu » (Frouillou, 2015, p.218).

## 1. Lieux de résidence, lieux de loisirs des étudiants de L2 Géographie

- a. En vous appuyant sur le *document 1* et sur les données du fichier Excel, décrivez et commentez les **caractéristiques de l'aire de recrutement** des étudiants en L2 Géo de l'Université Paris 7.
- b. **Résumés de la distribution spatiale des lieux de résidence.**
  - Rappelez pourquoi il existe plusieurs manières de résumer un semis de points à l'aide d'un point central.
  - Calculez les coordonnées des points moyen et médian (pondéré et non pondéré), la distance-type et la distance-type pondérée, en expliquant votre démarche (données nécessaires aux calculs : *Feuille Communes\_resid* du fichier Excel).
  - Placez ces différents points centraux sur la carte du *document 2*, à joindre à votre devoir. Sur la carte, donnez également une idée de la dispersion des lieux fréquentés autour des points moyens, en vous aidant des distances-types.
  - Commentez la carte obtenue : que montre la comparaison de ces différents résumés de la distribution spatiale des lieux de résidence ?
- c. **Résumés de la distribution spatiale d'un lieu de loisirs (cinémas).**
  - Reproduisez la même démarche pour les cinémas : quelles sont les caractéristiques de la distribution spatiale des cinémas les plus fréquentés par les étudiants ? (données nécessaires aux calculs : *Feuille Communes\_cinema* du fichier Excel)

## 2. Les déplacements des étudiants

On souhaite à présent analyser les trajets effectués par les étudiants pour se rendre à l'Université.

- a. Sur le *document 3* :
  - Tracez sur un même graphique **deux courbes d'accès à l'Université**, en repartant d'une part du **temps d'accès habituel**, d'autre part du **temps d'accès maximal** entre votre lieu de résidence et l'Université (Feuille « *Etudiants* » du fichier Excel). Expliquez quelle a été la méthode suivie pour construire ces courbes à partir des fichiers de données.
  - Commentez les **caractéristiques de l'accessibilité des étudiants à l'Université** en vous appuyant sur l'analyse de ces courbes et en la complétant par l'analyse des modes de déplacement (nb : la catégorie « métro » comprend aussi les déplacements en tramway).
- b. Combien d'étudiants pourraient **avoir accès à l'Université Paris Diderot en moins de 30 minutes en vélo** depuis leur lieu de domicile ? Proposez une démarche pour estimer le nombre d'étudiants concernés, en vous appuyant sur une estimation des distances par une métrique de votre choix. Discutez le résultat obtenu.

### 3. Le choix de l'université et la proximité au lieu de résidence

On s'intéresse dans cette dernière partie à la situation relative de Paris Diderot par rapport à d'autres universités proposant un cursus de géographie. Vous vous appuyerez essentiellement pour cela sur la Feuille « Etudiants » du fichier Excel (colonnes K « TpsP1\_TC » à R « ChoixP7 »).

- a. On s'appuie d'abord sur les différents temps d'accès à sept universités franciliennes, depuis les lieux de domicile des étudiants.
  - Quelle est la part des étudiants de L2 Géo pour qui Paris Diderot est l'université la plus proche du lieu de résidence ?
  - Parmi les étudiants qui ne se sont pas inscrits dans l'université la plus proche de leur domicile, que représente le temps supplémentaire de trajet domicile-université, par rapport à ce qu'aurait été ce trajet vers l'Université la plus proche ?
  - Au final, que pouvez-vous dire de l'effet de la proximité sur le choix de l'université d'inscription ? Justifiez soigneusement vos réponses, en présentant les étapes de votre raisonnement et en montrant éventuellement des résultats de calculs intermédiaires.
- b. Dans sa thèse, la géographe Leïla Frouillou (2015) a mené plusieurs entretiens auprès d'étudiants d'Ile-de-France pour comprendre les raisons qui sous-tendent le choix de l'université d'inscription en Licence.
  - En quoi les extraits d'entretiens repris dans le *document 4* vous éclairent-ils sur les raisons de ces choix ?
  - A quels autres facteurs explicatifs, non évoqués dans ces extraits d'entretiens, pourrait-on penser ?
- c. A partir du *document 5* :
  - Dans quelle mesure les étudiants franciliens peuvent-ils s'inscrire dans l'Université de leur choix ? Quelles sont les contraintes institutionnelles qui jouent sur les inscriptions des étudiants à l'Université ?
  - En quoi l'analyse de ces « règles du jeu » institutionnel peut-elle intéresser les géographes ?

**Conclusion :** Rédigez un paragraphe pour exposer les principales limites de ce travail sur l'accessibilité spatiale des étudiants à l'Université et proposer une ou deux pistes d'analyse complémentaires.

#### Bibliographie :

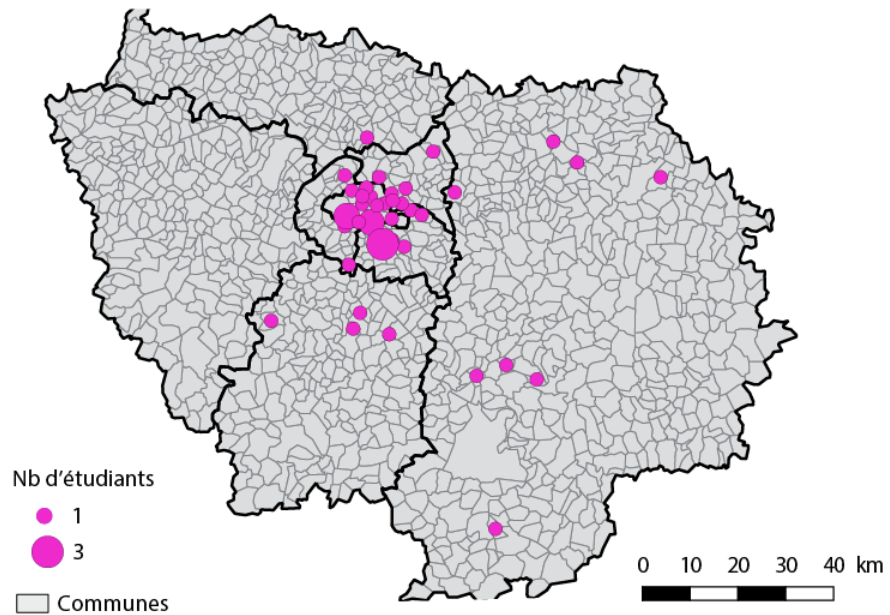
Choplin A., Delage M., 2011, « Mobilités et espaces de vie des étudiants de l'Est francilien : des proximités et dépendances à négocier », *Cybergeog : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, article 544.  
URL : <http://cybergeog.revues.org/23840>

Blanchard S., 2014, « Mobilités et pratiques de loisirs des étudiants débutants. Le cas de l'Université de Créteil », *Espaces et sociétés* 2014/4 (n° 159), p. 127-146.

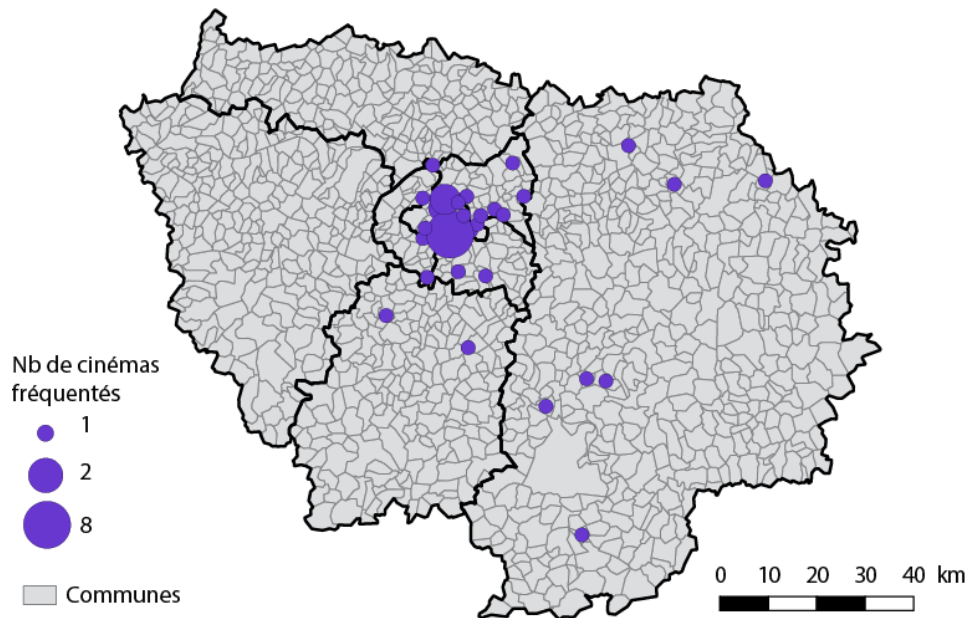
Frouillou L., 2015, *Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne : carte universitaire et sens du placement étudiant*, Thèse de doctorat de l'Université Paris 1, 524 p.

**Document 1 : Lieux de résidence, lieux de sortie (cinéma) des étudiants de L2 Géo**

**a) Où habitent les étudiants ?**

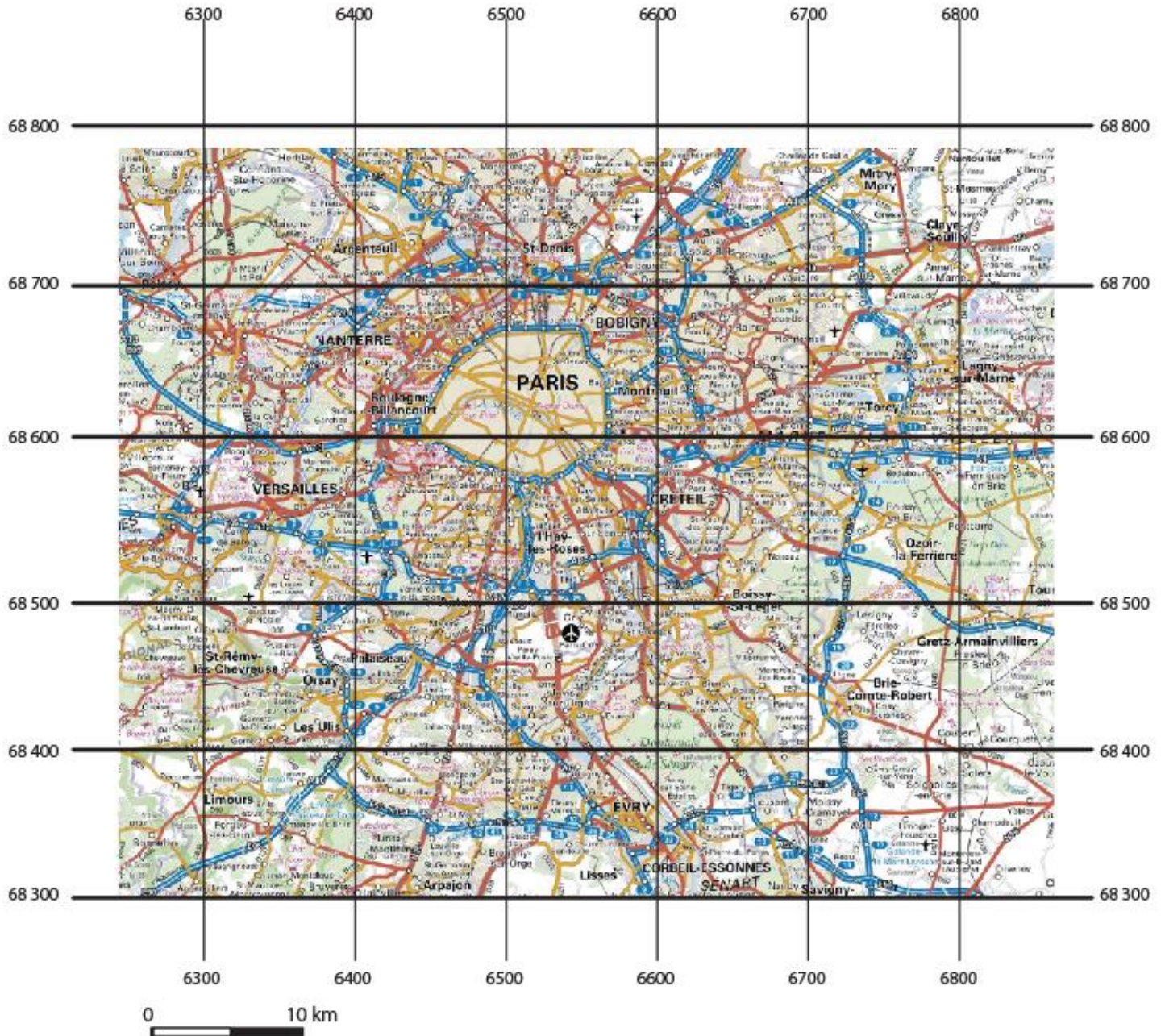


**b) Où sont les cinémas les plus fréquentés par les étudiants ?**



Source : Questionnaire réalisé auprès de 42 étudiants de L2 Géo en février 2017

**Document 2 : Résumés des différentes distributions spatiales des lieux fréquentés (à rendre avec le devoir)**

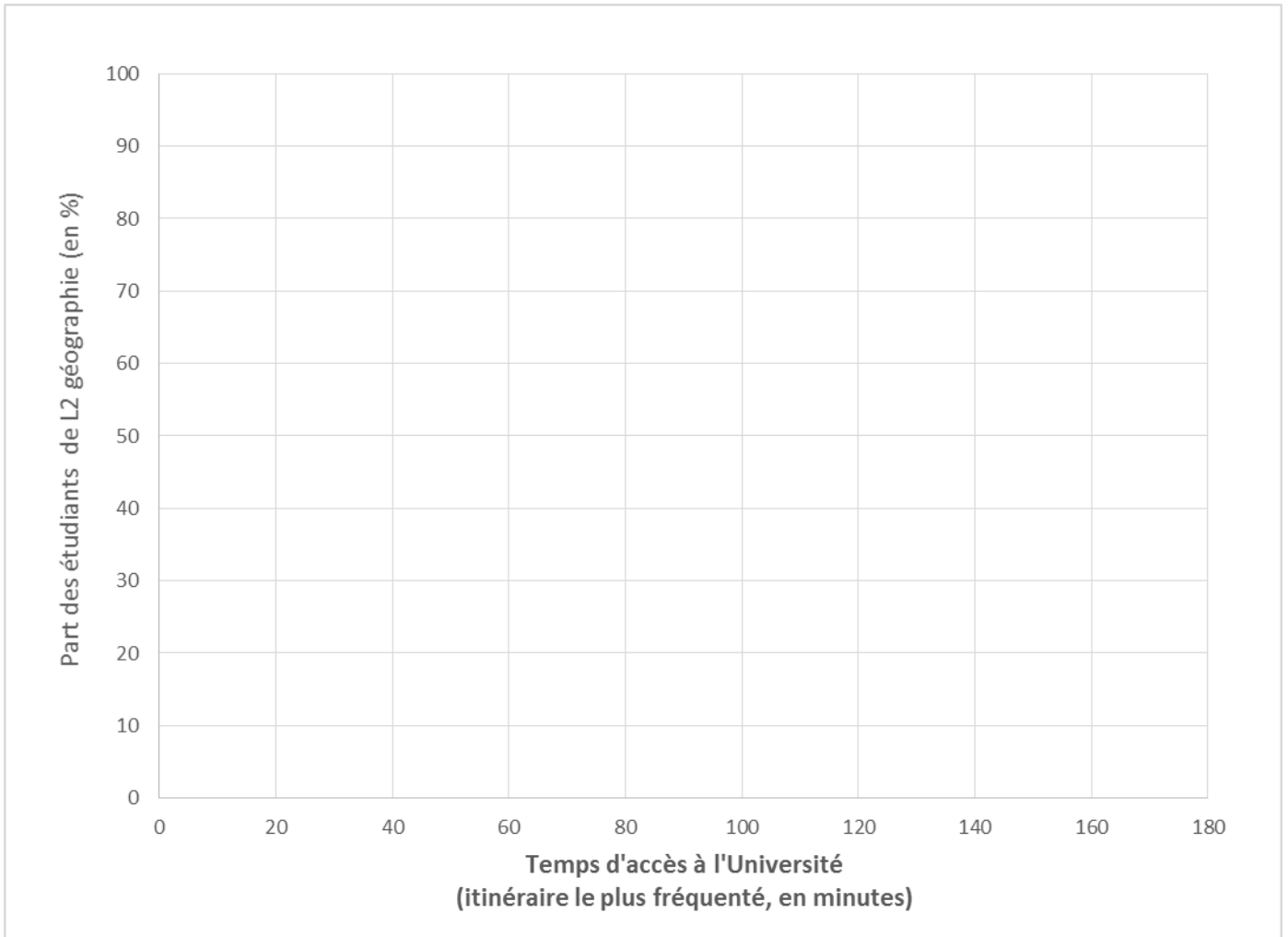


Sur ce document, les coordonnées Lambert 93 sont données en hectomètres.

Source : Géoportail ([www.geoportail.gouv.fr/carte](http://www.geoportail.gouv.fr/carte)).

N'hésitez pas à consulter ce site pour vous aider à situer plus précisément les coordonnées des points centraux (voir bandeau de droite > Outils principaux > Afficher des coordonnées)

**Document 3 : Distributions cumulées des temps de parcours des étudiants de L2 géographie inscrits à Paris Diderot (à rendre avec le devoir)**



**Document 4 : Comment s'effectue le choix de l'université en 1<sup>er</sup> cycle ? Extraits d'entretiens menés par Leïla Frouillou (2015) auprès d'étudiants franciliens**

<p>Extrait 1</p>	<p>« Leïla : Et la fac qui aurait été la plus proche de chez toi, c'est laquelle ?                  Catherine : Oui, il y a une fac pas très loin de chez moi. Un kilomètre. [Rires]                  L : Carrément !                  C : Oui, Jean Monnet, à Sceaux. Je peux limite y aller à pied. Je prends le bus et j'y suis. Ma mère en ce moment elle fait un DAEU. Ça commence à 17h15, elle part à 17h05 et elle est à l'heure. J'aurais pu aller à Sceaux. Mais c'est plutôt du Droit. Tous les élèves de mon ancien lycée, ils sont quasiment tous à Sceaux.                  L : En Droit aussi ?                  C : Droit, Éco-gestion. Les trois quarts, tous ceux qui ont fait Droit en tout cas. Il n'y en a qu'un qui est parti à Orsay pour faire je ne sais pas quoi. Sinon... Mais aller à Sceaux, en bas de chez moi, non merci.                  L : Parce que...                  C : Parce que mes parents sont à côté, de un. Parce que faire du Droit pur et dur ça correspond pas du tout à mes attentes. »</p> <p style="text-align: right;">Catherine, L1 AES Paris 1 2012, père ouvrier et mère au foyer, Châtenay-Malabry (92)</p>
<p>Extrait 2</p>	<p>« Leïla : Et tu as choisi Paris 1 parce que...                  Édouard : Parce que c'était la plus proche de chez moi. Et aussi parce qu'elle est réputée. [...]                  L : Et quand tu dis que c'est la plus proche de chez toi...                  É : En fait toutes les universités ne proposent pas des capacités. Et techniquement la plus proche de chez moi c'est Diderot. Non, Diderot ou Descartes [il fait référence au site de Malakoff de Paris 5 Descartes]. Je ne sais plus. Mais en fait, l'une des deux, c'était à côté de chez moi, elle ne proposait pas la capacité. Donc la plus proche c'était Paris 1 ou Paris 2. Et donc en fait j'ai préféré prendre Paris 1. »</p> <p style="text-align: right;">Édouard, L1 Droit Paris 1 2012, père professeur de judo, mère homéopathe, habite Malakoff (92)</p>
<p>Extrait 3</p>	<p>« Paul : Non il y a la fac de Bobigny qui est à côté de chez moi. Même des facs comme la Sorbonne, même si c'est à côté du 93, si je vais à la Sorbonne je prends à peu près le même temps, mais moins de temps que pour aller à Saint-Denis pour te dire. Parce que en fait je fais un détour.                  Leïla : Oui parce que tu repasses par Paris...                  P : Voilà ! Même pour aller dans les facs de Paris ça va me prendre moins de temps que pour aller à Saint-Denis. C'est plus rapide, par exemple si je vais la Sorbonne, je prends Gare du Nord, ça me prend 15 minutes, et RER B, c'est fini. Point. La Sorbonne ça me prend quoi, une demi-heure voire 35 minutes [contre 45 minutes à 1h pour se rendre à Paris 8]. »</p> <p style="text-align: right;">Paul, M1 COMC<sup>9</sup> Paris 8 2012, mère assistante médicale, père cuisinier, Bondy (93)</p>

<p>Extrait 4  (habite Provins en Seine-et-Marne)</p>	<p>« Plus près y'avait des universités plus près de chez-moi en distance mais en... En accessibilité c'était pas du tout plus accessible, au contraire c'était même plus long et plus embêtant. Par exemple je sais que pour venir à Paris 1, enfin à Tolbiac, c'était beaucoup plus simple, j'avais un train, je prenais le train j'arrivais à Gare de l'Est et Gare de l'Est c'était assez simple pour aller jusqu'à Tolbiac. Si j'avais dû aller dans une université en Seine-et-Marne par exemple, je sais qu'il y en avait, mais bon, je sais pas si y'avait géo, je pense que si mais bon. Enfin bref, j'aurais dû prendre trois-quatre bus et le tout m'aurait pris deux fois plus de temps. »</p> <p style="text-align: right;">Benjamin, L3 Géographie Paris 1 2011, père travaillant en usine et mère couturière, Paris 13<sup>e</sup></p>
<p>Extrait 5</p>	<p>« Alessia : J'étais prise dans une fac comme ça [à plus d'une heure de trajet]. Et ma mère m'a pas laissée y aller. Moi je voulais y aller. [...] Comme ça j'étais sûre que voilà : je suis acceptée quelque part. Mais elle ne voulait pas.          Leïla : Elle ne voulait pas, parce que...          A : Parce que c'était trop loin, parce que c'était à la périphérie. »</p> <p style="text-align: right;">Alessia, L1 AES Paris 1 2012, père auto entrepreneur dans le bâtiment et mère ex-ouvrière qualifiée, Paris 20<sup>e</sup></p>
<p>Extrait 6</p>	<p>« Leïla : Et comment ça s'est passé quand tu as choisi ton université ? Tu ne t'es vraiment pas posé de questions... ? Tu t'es dit : 'Paris 8 c'est à côté de chez moi, je ne me pose pas de questions, je vais dans celle-là'. Ou bien est-ce que tu as regardé quand même les autres facs, les autres cursus...          Émilie : J'ai quand même fait des demandes ailleurs. J'avais demandé Descartes, et Paris 13 parce que c'est à Villetaneuse, ça n'était pas trop loin non plus. J'ai été acceptée aux trois. Et après, bon, bah Paris 8 j'avais des copines qui y allaient. [...] Et puis bon, comme c'est à côté, c'était plus pratique. »</p> <p style="text-align: right;">Émilie, M1 Droit Paris 8 2012, père chef d'entreprise et mère assistante sociale, Saint-Denis (93)</p>

Source : Frouillou L., 2015, *Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne : carte universitaire et sens du placement étudiant*, Thèse de doctorat de l'Université Paris 1, 524 p.

**Document 5 : Un choix sous contraintes ? Les règles d'affectation à l'entrée dans le supérieur.**

L'affectation des étudiants dans les formations de L1 conduit notamment à s'interroger sur le fonctionnement de systèmes d'affectation comme APB (Admission post-bac), portail national gérant l'accès à l'enseignement supérieur, qui a remplacé en 2009 en Île-de-France le système RAVEL (Recensement automatisé des vœux des élèves). Ces deux systèmes ont contribué et contribuent encore à créer des discontinuités dans les recrutements universitaires pour les filières dites « non sélectives » mais aux capacités d'accueil limitées : la priorité académique d'APB a ainsi remplacé la sectorisation qu'opérait RAVEL. Autrement dit, certaines formations de licence parisiennes très demandées, comme le droit, sont inaccessibles aux bacheliers des académies de Créteil et de Versailles, alors qu'elles sont pour certains d'entre eux « les plus proches » (...).



RAVEL est une application régionale mise en place sur minitel par le Rectorat de Paris au printemps 1987 pour « mieux prévoir les flux des nouveaux étudiants » des treize universités franciliennes. Le développement de RAVEL constitue une réponse locale à l'augmentation massive des effectifs étudiants français entre la fin des années 1980 et le début des années 1990 (...). RAVEL opère jusqu'à la rentrée 2008 une sectorisation pour les Licences franciliennes où les capacités d'accueil des universités sont plus faibles que le nombre de demandes. Le recours obligatoire à ce système correspond aussi au moment de la création des quatre universités de ville nouvelle (Cergy, Evry, Marne-la-Vallée et Versailles). Il permet donc de leur construire une aire d'attraction et ainsi de les faire exister dans un paysage régional universitaire très fortement polarisé par les universités parisiennes. Si la sectorisation RAVEL retenait initialement la commune de résidence du candidat pour proposer une université de secteur correspondant à une filière, le système a très vite privilégié la commune du lycée de passage du baccalauréat en raison d'un nombre important de fausses adresses.

Quelles sont les différences entre APB et le système antérieur ? Alors que RAVEL ne permettait de formuler que deux ou trois vœux pour les filières universitaires, le système APB permet d'enregistrer 36 vœux au maximum, dont 12 vœux par type de formation (par exemple 12 vœux en L1, 12 vœux en CPGE, etc.). La hiérarchie des vœux APB prend en compte en même temps les filières sélectives et non sélectives. Pour affecter l'ensemble des bacheliers franciliens dans les filières universitaires non sélectives, l'algorithme d'APB suit un ordre de priorités et non plus une sectorisation géographique selon la commune du lycée de chaque candidat : « les bacheliers peuvent tous désormais demander une inscription dans l'établissement de leur choix avec l'obligation toutefois de faire au moins une demande dans un établissement de leur académie d'origine » (OVE de Cergy-Pontoise, 2011). Cet ordre de priorités dépend de la pression sur les capacités d'accueil de chaque Licence, mais aussi de sa position plus ou moins « rare » dans l'offre de formation régionale voire nationale. Les bacheliers de l'académie ayant formulé un vœu dans une Licence de l'académie sont prioritaires par rapport aux autres.

Pour les Licences à capacités inférieures aux demandes, la priorité académique peut ne pas être un critère suffisant pour trier les candidats admis. D'autres critères sont alors pris en compte et renvoient au nombre et à la hiérarchie des vœux. En 2011, l'algorithme pour départager les candidats dans les L1 à capacité insuffisante fonctionne de la façon suivante. La première priorité est accordée aux Franciliens (règle spécifique à l'Île-de-France) puis aux bacheliers de l'académie (règle générale liée au code de l'éducation). Une fois ce principe de priorité académique appliqué, si les demandes des bacheliers de l'académie sont toujours plus nombreuses que les capacités d'accueil de la formation demandée, une série de trois autres priorités est appliquée, pour restreindre à chaque étape le nombre de demandes prioritaires (...). De façon générale, le premier principe de priorité étant l'académie du baccalauréat, on peut parler d'un changement d'échelle de la sectorisation antérieure (RAVEL) et d'un assouplissement, celle-ci ne jouant qu'en cas de tension entre l'offre et la demande pour certaines filières.

Grâce à APB, les candidats peuvent visualiser l'offre de formation sans être contraints par une sectorisation, ce qui doit leur permettre de formuler plus « librement » une liste de vœux hiérarchisée incluant par exemple des formations situées en dehors de leur académie (dans laquelle ils sont prioritaires). Toutefois, le principe même de fonctionnement d'APB, en plusieurs phases et requérant la formulation d'une liste de vœux hiérarchisée suppose déjà un certain capital culturel : « L'usage de l'application suppose à la fois un nivellement rationnel des vœux de la part du candidat, prenant en considération à la fois l'ordre de ses préférences et le niveau de sélectivité des filières. La procédure

exige également du candidat une capacité à faire un choix abstrait, sur la base de réponses anticipées, et non sur la base de propositions concrètes. » (Orange, 2012). De plus, la pression sur les universités parisiennes pour certaines filières (notamment le Droit), au cœur de la mise en place de la sectorisation RAVEL, constitue un point d'achoppement d'APB. La priorité académique risque ainsi de réduire le bassin de recrutement des universités parisiennes à Paris, alors que le dessin des secteurs antérieurs permettait à certains étudiants de banlieue d'accéder à ces établissements.

D'après Frouillou L., 2015, *Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne : carte universitaire et sens du placement étudiant*, Thèse de doctorat de l'Université Paris 1 (pp.231-286).